

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur en Rue, dûment convoqués le dix-huit octobre deux mil dix-neuf, se sont réunis en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, M. Robert CORVAISIER.

Présents : M. Robert CORVAISIER - Mme Anne-Marie BEAL - M. Dominique CARROT - Mme Marie-Louise SAUVIGNET - Mme Dominique PEYRACHON - Mme Mireille PERRÉAL - M. Laurent PEREZ - M. Jean-Yves PEYRACHON - M. Yvan MOUTOT - Mme Caroline VUAILLAT - M. Franck BLANCHARD - M. Nicolas ARNAUD (arrivé à 20h33).

Formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents excusés : M. Sébastien LE GRIS - Mme Marie-Frédérique BALLANDAUD - Mme Pauline GACHE

Membres absents ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Frédérique BALLANDRAUD a donné pouvoir à Mme Dominique PEYRACHON,

M. Sébastien LE GRIS a donné pouvoir à M. Robert CORVAISIER.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Anne-Marie BÉAL

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202871-20191024-D-24-10-19-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2019

Publication : 31/10/2019

N° D 24-10-19-16 (Annule et remplace la délibération n° D-29-01-15-04 du 29 janvier 2015)
Objet : Tarifs salle des Fêtes

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n° D11-12-14-05 du 11 décembre 2014 et n° D 29-01-15-04 du 29 janvier 2015 concernant les tarifs de la salle des fêtes. Il demande au Conseil Municipal de revoir cette délibération afin d'en préciser les tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

- Location le week-end pour les soirées privées et les associations extérieures au village : 375,00€,
- Location le week-end pour les associations du village : 150,00 € (1^{ère} location gratuite chaque année),
- Location le vendredi ou un jour férié en semaine pour les associations du village : 75,00 € (location gratuite les autres jours de la semaine, hors jours fériés),
- Location journalière en semaine (y compris jours fériés) pour les associations extérieures et les privés : 187,50 €,
- Pour les associations soutenues, en partenariat ou insufflées par la Communauté de Communes des Monts du Pilat, la salle des fêtes est mise à disposition gracieusement.

Une caution de 500,00 € sera demandée pour toute location (y compris à titre gracieux) et sera retenue si des dégradations sont commises à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle des fêtes.

Fait et délibéré en séance,
Le 24 octobre 2019,

Le Maire,
Robert CORVAISIER

